

Projet Pédagogique

Centre d'Animation Jeunesse Roquettes



2021-2022



Contact : CAJ Roquettes
19, rue Clément Ader
31120 Roquettes
06.07.10.79.75
caj@mairie-roquettes.fr



I.	PRESENTATION DE LA STRUCTURE	3
1.	CARACTERISTIQUES LOCALES.....	3
2.	DISPOSITIFS.....	4
II.	LES MOYENS.....	6
1.	MATERIELS	6
2.	HUMAINS	6
3.	FINANCIERS.....	7
III.	LE PUBLIC.....	8
1.	ACCUEIL INDIVIDUALISE	8
2.	CARACTERISTIQUES DU PUBLIC	9
IV.	LES OBJECTIFS.....	10
1.	LES MISSIONS.....	10
2.	OBJECTIFS DU PEDT DU MURETAIN AGGLO	11
3.	OBJECTIFS PEDAGOGIQUES.....	11
V.	DEMARCHE PEDAGOGIQUE.....	14
1.	LE JEUNE ACTEUR DE SON TEMPS DE LOISIRS.	14
2.	CREER UN ESPACE POUR LA CONSTRUCTION DE PROJETS PERSONNELS.	14
3.	FAIRE INTERVENIR DES PERSONNES RESSOURCES SUR DES THEMATIQUES CHOISIES OU REPEREES CHEZ LES JEUNES.	14
4.	L'ORGANISATION DE L'ESPACE.....	14
5.	FAIRE VALOIR LA LEGITIMITE DE LA JEUNESSE EN METTANT EN VALEUR LEURS ACTIONS	14
6.	ACCOMPAGNER VERS L'AUTONOMIE	14
7.	L'ECOUTE ACTIVE, LA COMMUNICATION NON VIOLENTE ET LA BIENVEILLANCE	15
8.	INSTAURER UN CADRE SECURISANT, RASSURANT ET CONVIVIAL	15
VI.	PROJETS D'ANIMATIONS	16
1.	LES ANIMATIONS SUR SITES	16
2.	LES ATELIERS PERMANENTS	16
3.	LES SORTIES.....	16
4.	LES SEJOURS	17
5.	LES CHANTIERS.....	17
6.	LES MANIFESTATIONS.....	17
7.	LES ACTIONS DE PREVENTION	18
8.	L'INTERGENERATIONNEL.....	18
9.	LA PARENTALITE	18
VII.	FONCTIONNEMENT	19
1.	DATES ET HORAIRE	19
2.	INSCRIPTIONS.....	20
VIII.	PARTENAIRES	21
1.	LES FAMILLES	21
2.	L'EDUCATION NATIONALE.....	21
3.	MURETAIN AGGLO	21
4.	LE COLLECTIF JEUNESSE SUD	21
5.	LES ASSOCIATIONS	22
6.	LA MEDIATHEQUE	22
7.	LE CRIJ.....	22
IX.	ÉVALUATION.....	22
1.	LES REUNIONS.....	22
2.	BILANS D'ACTIVITES.....	23
3.	CRITERES ET INDICATIONS	23
4.	PERSPECTIVES	23
X.	COMMUNICATION	24

I. Présentation de la structure

1. Caractéristiques locales

Roquettes est une petite ville située à proximité de la métropole toulousaine, dans le département de la Haute-Garonne (31). Entourée par les communes de Roques, Pinsaguel, Pinsjustaret et Saubens, Roquettes est située à 6 km de Muret, en bord de Garonne. Cette situation la rend particulièrement attractive pour les personnes qui, travaillant dans la métropole régionale, souhaitent, après leur journée de travail, se retrouver au calme. La commune, qui s'étend sur 3,4 km², a connu ces dernières années un important essor démographique. Elle compte ainsi, selon le dernier recensement, 4400 habitants, qui bénéficient d'un environnement préservé en bordure de Garonne et à proximité des principaux bassins d'emplois de l'aire urbaine.

Mais Roquettes n'est pas pour autant une cité dortoir. La vitalité de son tissu associatif, riche de près de quarante associations sportives, artistiques, citoyennes et culturelles, facilite les liens entre les habitants. Toutefois, force est de constater que les jeunes sont encore relativement peu investis dans ces dynamiques associatives et culturelles.

De même, l'urbanisation se poursuit avec la création de nouveaux lotissements et la réalisation de nouveaux équipements publics, tels que l'espace socio-culturel, la médiathèque et plus récemment le jardin de lecture, le parc équipé de structures sportives et jeux pour enfants ; pour faire face aux besoins d'une population en pleine expansion.

La commune est membre du Muretain Agglo depuis sa création en 2004. Cette intercommunalité constitue, avec ses 26 communes depuis le 1er janvier 2017, un territoire dynamique au sud de l'agglomération toulousaine. Elle conduit un projet territorial axé sur la mise en œuvre de nombreux services en direction de ses habitants.

Les Accueils de Loisirs Associés aux Ecoles (ALAE) et les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sont de ceux-ci. L'ALAE accueille les enfants scolarisés à l'école de Roquettes à partir de 3 ans. Il fonctionne tous les jours de classe de 7h30 à 8h30, de 11h45 à 13h50 et de 16h15 à 19h. Quant à l'ALSH, il accueille les enfants de 3 à 11 ans, de 7h30 à 18h30 lors des périodes de vacances scolaires et les mercredis après-midi de 14h à 18h30.

La commune de Roquettes compte également un Centre d'Animation Jeunesse (CAJ), qu'elle gère en régie directe. Il accueille les jeunes âgés de 11 à 17 ans, et les lycéens et plus (25 ans max) : mercredi au vendredi en après midi et soirée et le samedi matin 10h-13h pendant les périodes scolaires, et du lundi au vendredi de 10h00-13h et de 14h à 19h00 pendant les vacances. Ses activités s'inscrivent dans le Contrat Local de Sécurité (CLS) du Muretain Agglo. La mise en place d'un dispositif d'accompagnement personnalisé pour les 16/25 ans permet, depuis 2016, d'accueillir trois fois par semaine des jeunes adultes de la commune. Aides administratives diverses, aide financière pour le permis de conduire, recherche de stages et d'emploi... en partenariat avec le CRIJ de Toulouse et le CCAS de la commune, le CAJ est officiellement un Relais d'Informations Jeunesse depuis 2017.

Par ailleurs, Roquettes dispose d'une ludothèque, ouverte 87h par an, ainsi qu'un centre socioculturel, le centre François-Mitterrand, qui a pris ses quartiers dans le château, un des emblèmes du patrimoine local, réhabilité par la commune en 1989. Le territoire intercommunal compte également une crèche et un centre multi-accueil, la crèche Tom pouce et le centre Bambou-Bambin, ainsi qu'un Relais d'assistantes maternelles à la Maison de la Petite enfance.

Consciente du dynamisme démographique dont elle bénéficie, la commune de Roquettes a la volonté de répondre aux attentes de sa population, en matière d'éducation notamment. Aussi s'est-elle fortement investie dans ce domaine au cours des dernières années. La construction de la nouvelle médiathèque municipale au cours de l'année 2016, située en face du groupe scolaire et à côté de l'ALSH, représente une ressource majeure pour l'ensemble des acteurs intervenant dans le secteur de l'éducation en partenariat avec les écoles, l'ALAE, l'ALSH, Le CLAS, le service petite enfance et le CAJ.

2. Dispositifs

La commune de Roquettes a fait de la jeunesse un volet important de sa politique éducative. Pour améliorer son action, la municipalité a ainsi décidé de reprendre en régie le service jeunesse, qu'elle gère donc directement depuis mars 2014. Cela lui permet d'agir au plus près des besoins de la jeunesse Roquettoise. Cette nouvelle dynamique a permis de mettre en œuvre de nombreuses actions destinées à l'ensemble des préadolescents, ados et jeunes adultes, de 11 à 25 ans. Roquettes entend ainsi renforcer l'action de son CAJ pour mieux accueillir les jeunes et favoriser leurs initiatives et projets.

(Déclaration DDCS : 24 places).



a) Relais IJ

Le Relais Information Jeunesse (relais IJ) de Roquettes, labélisées par l'état en partenariat avec le Centre Régional Information Jeunesse, propose à travers le CAJ un accompagnement des jeunes dans leur prise d'autonomie. Plus de détails voir le chapitre mission d'accompagnement P8.

b) Aide aux devoirs

En période scolaire le CAJ propose de l'aide aux devoirs les jeudis de 16h30 à 18h30. Les jeunes ont un espace de travail, peuvent travailler ensemble et sont accompagnés par un adulte. Ils ont aussi accès aux ordinateurs si besoin.

c) Vendredis lycéens et plus :

La structure est majoritairement fréquentée par des jeunes âgés de 11 à 14 ans. Toutefois, la tendance au cours de cette dernière année montre une fréquentation en hausse des 15 ans et plus, qui continuent à fréquenter le CAJ après leur passage au lycée. Nous avons donc décidé en 2021 d'ouvrir la structure les vendredis soirs, de 16h30 à 21h00, afin de répondre à la demande de ce public, qui est de leur offrir un espace convivial pour leur permettre de se retrouver, dans un cadre sécurisant pour eux et leur famille, sous la surveillance d'un adulte.

d) Promeneurs du net¹ :

La Caf de la Haute-Garonne s'engage aujourd'hui dans le déploiement du dispositif des Promeneurs du Net. Animé en collaboration avec le Crij, ce projet a pour but de s'adapter aux mutations de la société. Depuis plusieurs années, Internet et les réseaux sociaux font partie du quotidien des jeunes de 12 à 25 ans. Ces moyens de communication, de socialisation, d'information et de divertissements, sont devenus en peu de temps des médias de masse qui peuvent comporter des risques, notamment pour ce public potentiellement fragile.

➤ Objectifs du dispositif des Promeneurs du Net

Un Promeneur du Net est un professionnel de l'éducation ou de l'animation qui assure une présence éducative sur Internet auprès des jeunes, dans le cadre de ses missions habituelles. Il peut travailler dans un accueil de loisirs ados, un accueil de jeunes, un centre social, une résidence habitat jeunes, une maison des jeunes et de la culture, une maison des adolescents...



¹ Source : <https://promeneursdunet.fr/dept31>

Sa mission est d'établir un contact (individuel et/ou collectif) et une relation de confiance avec les jeunes sur les différents réseaux sociaux, pour :

- ✓ répondre à leurs préoccupations ;
- ✓ les orienter en cas de besoin ;
- ✓ leur proposer une rencontre s'ils le souhaitent ou une participation à des projets développés sur le territoire, faisant ainsi le lien entre rencontre virtuelle et monde réel.

➤ Le Promeneur du Net travaille sur des thématiques variées telles que :

- ✓ le lien social ;
- ✓ la vie numérique ;
- ✓ l'intervention éducative, les espaces de parole et d'échange sur internet ;
- ✓ l'émergence d'initiatives ;
- ✓ les nouvelles pratiques collaboratives ;
- ✓ la prévention des comportements à risque et du mal-être.

Le CAJ de Roquettes est engagé dans ce dispositif et est présent sur les réseaux sociaux suivants : Facebook (Sara pdnet Roquettes), Instagram (SaraPDNET31) et Snapchat (caj-rqts) pour répondre au mieux aux demandes des jeunes.

e) Passerelles et intergénérationnel

Mise en place régulières de passerelles entre l'ALSH et le CAJ en période scolaires et de vacances permettent une continuité éducative sur le territoire et entraînent depuis 2017, une hausse des taux d'inscriptions à chaque rentrée scolaire. En 2020 une convention a été faite permettant au CAJ de transporter les enfants de l'ALSH dans le minibus de la structure afin de faciliter les échanges et sorties.

Le CAJ organise aussi environ une fois par mois, des rencontres avec le foyer des jeunes anciens, bâtiment voisin à celui du CAJ. Ces rencontres permettent de créer du lien, la transmission de savoirs et des moments intergénérationnels conviviaux.

Dès que le contexte sanitaire le permettra, le CAJ a pour projet de développer un partenariat avec l'EHPAD de Roquettes afin de renforcer ce lien intergénérationnel.



f) Cartes de bus scolaire

Depuis août 2019, les cartes de bus scolaire sont distribuées au CAJ directement. Ainsi nous rencontrons chaque jeune de Roquettes et/ou leurs familles, ce qui nous permet de rencontrer notre public dit « invisible » afin de leur présenter la structure et rassurer les familles qui étaient parfois réticentes à une inscription avant d'entrer dans les locaux. Grâce à cette distribution, toutes les familles de jeunes Roquettois ont connaissance de l'existence du CAJ, savent le situer géographiquement et identifient les personnes qui y travaillent. Cela facilite la communication sur nos actions et permet de nouvelles inscriptions au CAJ ou des suivis pour les 16-25 ans.

g) CLAS

Le service jeunesse est porteur du dispositif CLAS² sur la commune, qui prend en charge 12 enfants scolarisés à l'école élémentaire de Roquettes, dans un accompagnement à la scolarité. Le CLAS propose aux enfants un accompagnement méthodologique et permet la découverte culturelle, et aux familles un accompagnement de la parentalité. Le CLAS se déroule dans les locaux de l'ALSH. (PS : Reporté pour cette année)

II. Les moyens

1. Matériels

Le CAJ est idéalement situé, au 19 rue Clément Ader, proche de la mairie, des commerces, du centre socio-culturel, du skate-park, du parc et du boulodrome. Dans un préfabriqué d'environ 100m², le CAJ se compose de plusieurs espaces :

- ✓ l'extérieur avec un parking et un espace foot,
- ✓ l'accueil, où se trouve le panneau d'inscription aux activités et diverses informations,
- ✓ la salle informatique avec les ordinateurs et l'espace relais IJ,
- ✓ un espace bureaux pour l'équipe,
- ✓ une salle détente composée de canapés, télé, PlayStation, livres et 3 ordinateurs,
- ✓ la grande salle d'activité composée d'une cuisine équipée, d'un espace jeux/ activités manuelles, d'une table de ping-pong, d'un billard et d'un baby-foot. Dans cette salle se trouve aussi une scène récemment installée pour accueillir le studio de musique équipé de : guitare, clavier, batterie, micros et amplis.



2. Humains

Un directeur : Sauvage Benjamin (Animateur territorial, BPJEPS direction, BE escalade, Surveillant de Baignade, PSC1)

Un animateur vacances scolaires : Demesy Armand (BAFA, PSC1)

Un animateur : Recrutement en cours

Stagiaires : La structure accueille des stagiaires BP JEPS et BAPAAT

Les publics sont encadrés par une équipe d'animation composée selon les normes d'encadrement déterminées par la réglementation en vigueur soit 1 animateur pour 12 enfants maximum.

² Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

L'ensemble de l'équipe est diplômé dans le domaine de l'animation professionnelle et a une grande expérience des publics enfance/jeunesse.

Des animateurs occasionnels pourront compléter l'équipe sur toutes les périodes de fonctionnement du CAJ. Ils devront être titulaires du BAFA et avoir des compétences ou expérience dans l'animation jeunesse. Le CAJ peut des bénévoles ou professionnels pour des ateliers spécifiques.

3. Financiers

2019	Dépenses	Montant	Compte n°	Recettes	Montant
6042	Prestations de services (sorties, séjours, activités)	10240€	7066	Activités, séjours, adhésion, barofcaj	8725€
60622	Carburant	335€	7473-7478	Subventions (caf, département)	31383€
60623	Alimentation (ateliers, repas partagés, gouters...)	2254€			
60628	Pharmacie	202€			
60631	Entretien	5€			
60632	Petit équipement (jeux, matériel pédagogique)	2822€			
6064	Fournitures	304€			
6065	Livres	79€			
6068	Plantes	128€			
611/61 5221	Sécurité et entretien bâtiment	510€			
6135	Locations véhicule	352€			
6156	Maintenance informatique	425€			
6182	Documentation	16€			
6188	Frais divers	300€			
6236	Catalogue et imprimés	250€			
6247	Transports collectifs	44€			
6262	Télécommunications	704€			
	TOTAL	18970€		TOTAL	40108€
	Charges, cotisations, salaires	68901€		Différence (participation commune)	47763€
	TOTAL	87871€		Total	87871€

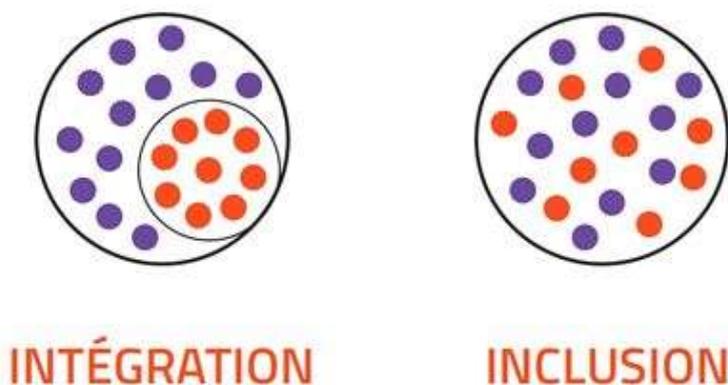
III. Le public

1. Accueil individualisé

- Pour les préadolescents (11-13 ans) : des animations qui prolongent la pédagogie mise en œuvre dans les accueils de loisirs, tout en l'adaptant progressivement aux besoins de l'enfant qui grandit. Ces actions constituent des passerelles entre l'enfance et la préadolescence à travers le maintien d'un fonctionnement programmé et structurant.
- Pour les adolescents (14-18 ans) : une pédagogie de projet dotée d'un accompagnement spécifique, autour d'actions orientées vers les loisirs, la pratique collective et favorisée par la prise d'initiative des jeunes. Plus souple, ce type d'accueil est mieux adapté aux besoins des jeunes adolescents et promeut la réalisation de projets collectifs bâtis à partir de leurs attentes.
- Pour les jeunes adultes (18-25ans) Si leurs besoins et leurs attentes diffèrent, il est néanmoins important de créer des liens entre ces actions et ces tranches d'âge. De même, afin d'accompagner les jeunes jusqu'à leur entrée dans la vie adulte, la commune de Roquettes a mis en place une action spécialement dédiée aux jeunes majeurs de 18 à 25 ans. Cet accueil permet aux jeunes adultes d'être accompagnés dans leurs démarches de recherche d'emploi, préparation à un entretien, recherche de logement, déclarations d'impôts...
- Pour les jeunes en situation de handicaps : les enfants en situation de handicap doivent pouvoir bénéficier d'activités de loisirs, de temps de socialisation en dehors de l'école ou des centres spécialisés. Le CAJ rentre dans une démarche de mixité des publics, cela correspond aux directives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Accueillir un enfant en situation de handicap représente une fabuleuse opportunité d'aborder les valeurs éducatives et de les faire vivre dans un mode de fonctionnement repensé. L'équipe pédagogique réfléchit à l'organisation des plannings et des animations pour que l'accueil de l'enfant se déroule dans des conditions satisfaisantes pour lui et les autres jeunes. La directrice est formée à l'accueil des publics en situation de handicap et plus spécifiquement au public autiste, ainsi qu'aux bases de la Langue des Signes Française (LSF). L'équipe se forme tout au long de l'année en partenariat avec des associations spécialisées à l'accueil des enfants en situation d'handicap (SIAM, autisme31, schéma SDSF...).

Nous préférons favoriser l'inclusion de l'enfant à l'intégration, l'inclusion permet à l'enfant d'être accueilli dans les meilleures conditions possibles, en prenant en compte ses besoins et spécificités pour qu'il ait accès à tous les espaces et animations proposées.



La directrice est la personne référente auprès des familles désireuses d'inscrire leur enfant au CAJ.

7 principes à respecter :

- 1) Respecter le projet d'intégration de l'enfant,
- 2) S'informer auprès des parents des besoins spécifiques de leur enfant,
- 3) Réaménager l'espace si nécessaire pour accueillir l'enfant dans les meilleures conditions,
- 4) Sensibiliser les jeunes qui fréquentent le CAJ toute l'année, aux différents handicaps et comportements à adopter, à travers des ateliers débats, ainsi qu'avant l'arrivée de l'enfant si nécessaire,
- 5) Favoriser l'inclusion de l'enfant au sein du CAJ notamment en le faisant participer aux activités avec les autres enfants,
- 6) Garantir aux équipes encadrantes une formation ou une sensibilisation aux handicap(s),
- 7) Organiser des réunions de concertation entre les encadrants pour assurer le suivi de l'accueil de l'enfant.

« Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté ». Article L.114-1 - code de l'action sociale et des familles

« Comprendre et accepter "l'autre", c'est l'écouter sans a priori, c'est "entendre" sa différence et "rencontrer" son indicible richesse » Josef Shovanec.

2. Caractéristiques du public

L'adolescence est une période de bouleversement et de transition que ce soit sur un plan physiologique, cognitif ou psychologique. En effet, la puberté joue un rôle fort dans les changements physiologiques et amène à modifier leur corps d'enfant en adulte. Sur le plan cognitif, l'adolescent devient capable de s'interroger sur ses modes de fonctionnement. Cette capacité est favorisée par le fait que l'adolescence est une période où l'on a recours à l'introspection, c'est à dire que l'adolescent passe beaucoup de temps ou en tout cas plus qu'avant à réfléchir sur ses émotions, sur son avenir, sur ses relations aux autres. Enfin, psychologiquement, le passage à l'adolescence est marqué par un travail autour de l'estime de soi et la recherche d'autonomie, contribuant à façonner ce que sera plus tard leur identité.

C'est une période d'initiations, de découvertes et d'expérimentation au cours de laquelle ils vont tester les limites qui leur ont été imposées et braver les interdits. Ils se placent alors en confrontation quasi permanente avec les adultes. Ils cherchent à acquérir leur autonomie tout en maintenant les liens d'attachement et ont besoin d'un cadre sécurisant.

La relation avec les pairs (le réseau social de l'adolescent) occupe indéniablement une place prépondérante dans la construction de l'adolescent. L'esprit de clan et la forte conformité au groupe est une étape normale sinon essentielle de ce processus. La recherche d'approbation et de popularité à travers les réseaux sociaux font aujourd'hui pleinement partie de l'adolescence.

La démarche de la municipalité prévoit de s'adresser à un public de 11 à 18 ans en animation directe, et de 16 à 25 ans en accompagnement personnalisé (relais information jeunesse).

Ce contexte nous conduit, tout en fédérant l'ensemble de la démarche dans l'appellation « Centre d'Animation Jeunesse », à prendre en compte les spécificités liées à l'âge.



IV. Les objectifs

1. Les missions

A partir d'une bonne connaissance de la commune et d'un état des lieux permanent, il s'agit d'améliorer la prise en charge des jeunes en prenant en compte leurs besoins, et élaborer une proposition globale et concertée en matière de temps libre et de loisirs.

a) Une mission d'accueil :

En effet, le temps de l'accueil est celui de la rencontre, de l'écoute et du dialogue qui est important pour les relations qui en découlent et qui est garant de la mise en œuvre et du respect des règles de vie.

b) Une mission d'activités :

L'intervention auprès des jeunes s'organise autour d'activités qui sont le support d'un travail éducatif et d'un apprentissage des règles de vie en collectivité et du vivre ensemble.

Pour cela, ces activités doivent nécessairement placer le jeune en tant qu'acteur de son temps libre et non en tant que simple consommateur de ses loisirs.

c) Une mission de prévention :

La jeunesse est un état, le public jeune est un public en flux continu, toujours en évolution comportementale.

Pour ce public en perpétuel renouvellement, il est nécessaire de maintenir en permanence des actions éducatives et de prévention.

Ce dernier terme est à prendre au sens large et couvrira de nombreux domaines comme la santé, la sexualité, la mixité, la sécurité routière, l'insertion, l'orientation scolaire, la prévention des conduites à risques, l'éducation aux médias et réseaux sociaux, le harcèlement...

d) Une mission d'accompagnement :

Le Relais Information Jeunesse (relais IJ) de Roquettes, labélisées par l'état en partenariat avec le Centre Régional Information Jeunesse, propose à travers le CAJ un accompagnement des jeunes dans leur prise d'autonomie. Le relais IJ a pour mission de rendre accessible aux jeunes les informations fiabilisées et à jour, de les accompagner dans leurs recherches et de les conseiller dans l'utilisation des informations, et de leur ouvrir les accès aux structures et aux institutions dont ils ont besoin, par une mise en relation sécurisante.

- 1) Aider les jeunes dans leurs premières démarches pour entrer dans le monde du travail,
- 2) Informer les jeunes sur les métiers, les formations, les perspectives économiques locales afin de faciliter leurs choix d'orientation,
- 3) Faciliter la décohabitation avec les parents en offrant des informations et des services pour se loger et gérer correctement un petit budget,
- 4) Accompagner les jeunes dans leur connaissance de l'organisation administrative, des droits sociaux spécifiques et dans leurs premières démarches administratives,
- 5) Encourager l'engagement des jeunes, leur inscription dans une démarche citoyenne et les accompagner dans la recherche d'information pour leurs projets.
- 6) Aider les jeunes à réaliser leurs projets de mobilité, en particulier à l'international, en leur proposant une mise en relation avec les acteurs spécialisés et en les accompagnants dans leurs projets.

e) Une mission de lien social :

Elle s'exprime par la mise en place d'événements où l'action des jeunes est repérée et valorisée au sein de la commune, afin de faciliter l'intégration des jeunes dans la société.

Les différents dispositifs éducatifs existants, les diverses animations ou activités... seront propices à instaurer une relation durable avec les familles.

2. Objectifs du PEDT³ du Muretain Agglo⁴

a) Eco citoyenneté

Co-éduquer à l'alimentation durable en luttant contre le gaspillage alimentaire notamment dans les restaurants scolaires, afin de sensibiliser à l'impact environnemental, ouvrant ainsi plus largement à la question du développement durable.

b) Parentalité

Développer l'action de soutien et d'accompagnement de la parentalité pour répondre au mieux aux problématiques familiales rencontrées sur les structures du territoire.

c) Accueil des enfants en situation de handicap

Améliorer la prise en charge des enfants en situation de handicap pour favoriser l'inclusion de tous et garantir une continuité des temps scolaires, péri et extra-scolaire et EAJE, impliquant fortement le réseau partenarial.

d) Réussite éducative

Agir sur les systèmes éducatifs pour lutter contre le décrochage scolaire, notamment en renforçant le partenariat avec l'éducation nationale, afin de garantir une cohérence éducative.

3. Objectifs pédagogiques

a) Objectifs généraux

- Favoriser l'épanouissement des jeunes,
- Encourager la conscience citoyenne,
- Éduquer à l'éco-citoyenneté,
- Favoriser l'implication des familles dans la vie de la structure et dans la vie locale,
- Impliquer les jeunes dans des projets avec les partenaires locaux,
- Garantir l'accès aux loisirs et à la culture pour tous.

« Personne n'éduque autrui, personne ne s'éduque seul, les hommes s'éduquent ensemble par l'intermédiaire du monde. » Paolo Freire

³ Projet Educatif De Territoire

⁴ Source : Projet éducatif de territoire du Muretain Agglo 2019-2021

b) Visées pédagogiques et objectifs opérationnels

Objectif général	Visées pédagogiques	Objectifs opérationnels
<p>Favoriser l'épanouissement des jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Acquérir confiance et estime de soi, • Accompagner à l'accomplissement personnel, • Favoriser l'ouverture d'esprit, • Encourager la découverte culturelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers prévention, débats, théâtre forum... • Intervenants par thématique (addictions, homophobie, sexisme...) • Sorties culturelles régulières et gratuites ou à prix réduit, • Location à la médiathèque renouvelées toutes les 3 semaines, • Cadre sécurisant et bienveillant interdisant tout manque de respect.
<p>Encourager la conscience citoyenne</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer sa personnalité, • Apprendre à s'affirmer et affirmer ses idées, • Eveiller des valeurs d'engagement, entraide, solidarité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers prévention, débats, théâtre forum... • Permettre la prise de position et de parole lors de temps formels et informels, • Ateliers médias pour être au courant de l'actualité, savoir trier les informations... • Chantiers jeunes solidaires, • Cadre sécurisant et bienveillant interdisant tout manque de respect.
<p>Éduquer à l'éco-citoyenneté</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faire de l'écologie un objectif primordial dans l'éducation de la jeunesse, • Limiter et réduire son empreinte écologique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tri sélectif avec panneau informatif, • Chantiers fabrication de bacs compost, • Former à la permaculture, • Potager et compost au CAJ, • Affiches informatives, • Ateliers débats sur la thématique, • Supports vidéo, • Organisation Marche Eco, • Chantiers jeunes sur l'écologie, • Courses et ateliers cuisine favorisant le bio, local, zéro déchets, • Utilisation de matériaux de récupération dans la vie quotidienne du CAJ.
<p>Favoriser l'implication des familles dans la vie de la structure et dans la vie locale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une continuité éducative, • Améliorer la visibilité des actions du CAJ, • Faciliter les rencontres entre familles de la commune. 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation bénévoles des familles à la fête de la musique, vente de gâteaux à la fête locale, autres événements, • Visite avec parent obligatoire pour valider l'inscription au CAJ, • Présence obligatoire d'un parent au départ et retour de séjour, • Suivi régulier avec les familles par téléphone, texto et groupe WhatsApp,

		<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de faire intervenir des parents pour des ateliers spécifiques,
Impliquer les jeunes dans des projets avec les partenaires locaux	<ul style="list-style-type: none"> • Transmettre la notion d'engagement, • Connaître les ressources de son territoire, • Permettre aux jeunes d'être acteurs de leur temps de loisirs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des séjours, mini-camps, fête de la musique, vente de gâteaux fête locale, marche éco, festival du jeu, autres évènements, • Participation à l'expo photo de Roquettes, • Elaboration du planning d'activité, • Participation aux évènements locaux avec le CAJ,
Garantir l'accès aux loisirs et à la culture pour tous	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre l'inclusion de tous les publics, • Maintenir une offre de loisirs variés, • Favoriser la mixité sociale, • Créer du lien entre jeunes, • Valoriser les richesses de la diversité culturelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accueil d'enfants en situation de handicap, • Sensibiliser les jeunes aux handicaps, • Formations des équipes (handicap, publics fragilisés...), • Appliquer une tarification de séjour modulée, • Proposer des sorties gratuites, • Proposer des sorties à prix réduit, • Accueillir les jeunes extérieurs à Roquettes, • Mettre à profit les savoir-faire de chacun (jeunes, équipe, parents) dans des ateliers, • Découvrir l'art culinaire d'ici et d'ailleurs au travers d'ateliers cuisine et repas partagés à thème.

V. Démarche pédagogique

1. Le jeune acteur de son temps de loisirs.

Les jeunes sont décideurs de leurs temps de loisirs. Ils aident à la réalisation du planning d'animation (réalisé sur des périodes de 4 mois) en choisissant les sorties et animations sur place.

Les thématiques des séjours sont décidées avec les jeunes et les familles.

Nous adaptons cette démarche en fonction de l'âge et de la fréquentation de la structure. L'objectif étant de les responsabiliser, les aider à faire des choix, qu'ils s'impliquent dans la structure et proposer une offre de loisirs au plus près de leurs attentes.

2. Créer un espace pour la construction de projets personnels.

Avec le relais IJ, les jeunes ont accès à de nombreuses informations, à des postes informatiques et sont accompagnés par un adulte. Ils peuvent ainsi profiter de ces temps d'ouverture pour venir discuter de leurs projets et l'équipe les accompagnera au mieux dans leurs réalisations. Au-delà du relais IJ, ils peuvent être accompagnés lors des temps du CAJ, pour des recherches de stages de 3^{ème} par exemple, un projet au pair, un financement du permis de conduire... Nous disposons d'un réseau important et sommes soucieux d'accompagner au mieux la jeunesse dans la réalisation de leurs projets, quels qu'ils soient.

3. Faire intervenir des personnes ressources sur des thématiques choisies ou repérées chez les jeunes.

Nous faisons appel à des intervenants extérieurs pour des thématiques spécifiques pour deux raisons essentiellement : nous n'avons pas toujours les connaissances et compétences nécessaires et les jeunes n'ont pas le même rapport avec des intervenants ponctuels, ce qui permet parfois de libérer la parole. En 2019 nous avons fait appel à l'association 3PA pour l'écologie, l'association contact pour la prévention à l'homophobie. En 2020, nous avons travaillé avec l'association « les voies de la métamorphose » et « Osez le féminisme 31 » lors d'un chantier jeunes pendant lequel ont été abordés : l'égalité hommes-femmes, le sexisme, le harcèlement...

4. L'organisation de l'espace

Les jeunes ont accès à tous les espaces (grande salle d'activité, salle vidéo, salle informatique et l'extérieur).

L'objectif étant de leur proposer des espaces différents et complémentaires pour que chacun puisse faire ce dont il a envie à tout moment de sa journée. Ils peuvent ainsi naviguer librement entre les espaces, ce qui favorise leur autonomie. Les espaces ne sont pas figés et les jeunes aiment réorganiser les lieux de temps en temps, nous leur laissons cette possibilité pour pouvoir s'approprier l'espace, s'y investir et s'y sentir bien.

5. Faire valoir la légitimité de la jeunesse en mettant en valeur leurs actions

L'objectif étant de communiquer le plus largement possible sur les actions réalisées par les jeunes du CAJ. Lors des chantiers nous faisons des goûters en fin de semaine avec les familles des jeunes ayant participé afin de leur présenter le projet réalisé. Lorsqu'il y a des supports photos ou vidéos des projets mis en place par les jeunes, nous les mettons en ligne sur le site de la commune et sur les réseaux du CAJ afin de les rendre visible au plus grand nombre. D'autres réalisations sont visibles toute l'année dans la commune comme des projets graffs par exemple. Plusieurs fois le CAJ a été sujet d'article dans la dépêche sur des projets réalisés par les jeunes.

6. Accompagner vers l'autonomie

Toutes nos actions visent à accompagner le jeune dans son évolution et dans son apprentissage de la vie dans la société. Grâce au relais IJ ou promeneurs du net ou nous accompagnons les jeunes dans leur projets ou sur les actions menées sur place. Nous leur permettons d'être au centre de leur loisirs et les incitons à penser par eux même afin d'acquérir une plus grande autonomie.

7. L'écoute active, la communication non violente et la bienveillance

L'accompagnement de l'adolescent passe beaucoup par l'écoute et le non-jugement. Afin de créer un climat de confiance et emmener le jeune à nous faire part de ses problématiques, nous optons pour des méthodes positives bienveillantes et non violentes. N'étant ni le parent ni l'enseignant nous avons une position d'acteur éducatif extérieur qui nous permet de créer une relation de confiance avec le jeune et ainsi faire le lien avec les familles et l'établissement scolaire si besoin.

8. Instaurer un cadre sécurisant, rassurant et convivial

L'adolescent est en recherche d'autonomie, mais cherche aussi à avoir un cadre et des limites. Nous leur offrons donc un espace qui est pensé pour eux et par eux, avec des règles beaucoup moins strictes que dans leurs établissements scolaires, mais qui les encadre quand même et ne permet pas de dérives. Ainsi ils peuvent s'exprimer, circuler librement pour les plus âgés, profiter de tout le matériel dont dispose le service, tout en respectant les règles, les horaires, les autres jeunes et l'équipe. Chaque jeune qui prend part au CAJ doit pouvoir se sentir en sécurité et en droit d'être lui-même sans être jugé.

VI. Projets d'animations



1. Les animations sur sites

- Développer des actions culturelles, artistiques et sportives en prenant en compte les attentes des jeunes,
- Nous mettons l'accent sur la musique: studio, mixage, atelier écriture, initiation batterie...,
- Favoriser les rencontres dans un esprit de convivialité, de respect,
- Organiser avec les jeunes des soirées thématiques,
- Mettre en place tout au long de l'année, des temps de prévention en adéquation avec les problématiques rencontrées,
- Jeux libres (ping-pong, baby-foot...) et jeux de société.

2. Les ateliers permanents

- Mobiliser le public sur des ateliers hebdomadaires/mensuels suite à leurs demandes,
- Proposer des activités non genrées, qui favorise la mixité filles/ garçons,
- Pérenniser les ateliers musique, multisports et écologique,
- Proposer des ateliers cuisine variés une fois par mois minimum.



3. Les sorties

- Pour les 11-14 ans, les sorties ont pour but de faire découvrir de nouvelles activités et de promouvoir le fonctionnement du CAJ. Cette action est déterminante pour capter un nouveau public.
- Nous proposons dans la continuité de l'année précédente des sorties de découverte culturelle telles que le théâtre, les spectacles vivants, concerts, art de rue...
- Pour les 15-17 ans, les sorties seront co-réalisées avec les jeunes de cette tranche d'âge (choix des activités, recherche d'informations, prise de contacts...)



4. Les séjours

- Les séjours seront organisés dans la même optique que les sorties,
- Découverte de nouvelles pratiques, développer l'autonomie,
- Apprentissage de la vie en collectivité,
- Renforcer la solidarité, le respect d'autrui et l'environnement.



5. Les chantiers

- Utiliser un travail d'intérêt collectif comme outil de valorisation des jeunes de 11 à 18 ans, permettant soit l'obtention d'une bourse soit une contrepartie vacances ou loisirs. Les jeunes seront également impliqués dans la mise en place du projet chantier et de l'utilisation de la contrepartie loisirs en lien avec les élus et le service technique.



6. Les manifestations

- Impliquer les jeunes dans l'organisation de manifestations à l'échelle de la ville (ex : Fête de la musique, fête des voisins, carnaval, Marche éco-roquettes...) et les inclure dans les événements déjà existants.



7. Les actions de prévention

- Projet T.L.P.J⁵
- Sensibiliser les jeunes aux risques des addictions diverses, gérer le stress et les angoisses liés à leur tranche d'âge.
- Favoriser le lien avec les parents.
- Permettre aux jeunes de découvrir des sports qu'ils n'ont pas l'habitude de pratiquer.
- Rompre l'isolement en rendant la culture accessible à tous.

8. L'intergénérationnel

- Favoriser l'échange intergénérationnel.
- Favoriser la mise en place de manifestations intergénérationnelles.
- Valoriser les initiatives solidaires.
- Le Club des Jeunes anciens nous semble être un partenaire privilégié, nous relancerons la dynamique précédemment existante dès que la situation sanitaire nous le permettra.

9. La parentalité

- Inviter les parents sur différents temps pour les impliquer dans la vie du Centre d'Animation Jeunesse.
- Associer les familles sur l'évaluation des activités éducatives proposées.
- Proposer au C.C.A.S de la commune de coréaliser des sorties familles.
- Répondre à toutes les interrogations des parents.
- Accompagner les familles en difficulté pour les départs en vacances (Prix réduit séjour, prise en charge des activités sportives...).

À l'inscription du jeune, une visite complète est systématiquement effectuée par la direction pendant laquelle sont présentés :

- ✓ Les différents espaces,
 - ✓ Le fonctionnement et les mesures sanitaires en vigueur,
 - ✓ Le dossier d'inscription comprenant une fiche de renseignements et une fiche sanitaire,
 - ✓ Le règlement intérieur,
 - ✓ Le planning d'animation.
- ✓



⁵ Temps Libre Prévention Jeunesse

VII. Fonctionnement

1. Dates et horaire

a) Périodes scolaires :

<u>Mardi</u> :	Permanence Relais IJ sur rdv : 14h à 16h
<u>Mercredi</u> :	14h00 à 18h30
<u>Jeudi</u> :	16h30 à 18h30 (aide aux devoirs de 16h30 à 18h00)
<u>Vendredi</u> :	16h30 à 18h30 / 18h30 à 21h (lycéens à 25 ans)
<u>Samedi</u> :	10h00 à 13h00

b) Vacances scolaires :

		<u>Chantiers jeune</u> ⁶
<u>Lundi</u> :	10h00-13h00/ 14h00-19h00	10h00-13h00
<u>Mardi</u> :	10h00-13h00/ 14h00-19h00	10h00-13h00
<u>Mercredi</u> :	10h00-13h00/ 14h00-19h00	10h00-13h00
<u>Jeudi</u> :	10h00-13h00/ 14h00-19h00	10h00-13h00
<u>Vendredi</u>	10h00-13h00/ 14h00-19h00	10h00-13h00

c) Vendredis jeunes adultes :

Le CAJ est ouvert les vendredis soirs pour les 16 -25 ans de **18h30 à 21h00**.

L'accès est libre et se fait sans préinscription, le jeune doit être adhérent au CAJ et respecter le règlement intérieur⁷ ainsi que celui spécifique aux vendredis.

d) Horaires de l'espace jeunes adultes : sur RDV

<u>Période scolaire uniquement.</u>	
<u>Mardi</u> :	14h00-16h00
<u>Jeudi</u> :	14h00-16h00
<u>Vendredi</u> :	14h00-16h00

Cet espace, situé dans les locaux du CAJ, concerne les 16-25 ans, pour les accompagner dans leurs projets professionnels et personnels, et les démarches administratives (rédaction de cv, lettres de motivation, recherche de logement ou d'aides sociales, financement du permis de conduire...). C'est aussi un point d'écoute et de prévention. Ce lieu est labellisé comme relais Information Jeunesse par le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) de Toulouse.

Contact et renseignements : SAUVAGE Benjamin 06.07.10.79.75 ou caj@mairie-roquettes.fr

⁶ Les jours de chantiers jeunes, seuls les inscrits seront acceptés entre 10h00 et 14h00.

⁷ Voir annexe

2. Inscriptions

a) Dossier d'inscription

L'inscription au CAJ est obligatoire, elle doit se faire en présence du jeune et d'un responsable légal. Elle permet l'utilisation des différents espaces et du matériel mis à disposition, ainsi que la participation aux différentes activités, sorties et séjours. Pour s'inscrire, le jeune doit avoir 11 ans révolus et avoir un niveau scolaire à minima du second degré (collège). Le dossier d'inscription est à récupérer au CAJ, l'inscription se fait pour 12 mois et peut être faite à tout moment de l'année. Une fois l'inscription arrivée à son terme les familles seront sollicitées par l'équipe pédagogique et devront remplir une fiche d'actualisation pour la relancer sur 12 mois. Le dossier d'inscription ne sera validé qu'accompagné du règlement en espèces ou par chèque.

b) Droit à l'image :

Lors de l'inscription les familles donnent ou non au CAJ le droit de réaliser et diffuser des photos prises lors des temps d'animation, sorties et séjours (site mairie, réseaux sociaux service jeunesse, affiches, bulletin municipal...). Il est possible de demander les vidéos et photos réalisées en amenant une clé USB au nom de l'enfant.

c) Tarifs :

Le tarif actuel est de 15 € à l'année pour les Roquettois et 30€ pour les extérieurs. Il ne comprend pas les sorties payantes et séjours, dont les tarifs sont fixés au cas par cas. Les tarifs du service jeunesse sont susceptibles d'être modifiés en cours d'année.

d) Réservations :

Tout jeune dont l'inscription est à jour, peut arriver et repartir librement pendant les heures d'ouverture du CAJ sans réservation. Pour les activités payantes ou spécifiques, ainsi que les séjours et chantiers jeunes, les réservations sont obligatoires, le nombre de places étant limité. Les jeunes s'inscrivent eux-mêmes sur les fiches d'inscriptions prévues à cet effet sur le tableau d'information situé à l'entrée du CAJ. Le paiement doit être fait le jour même pour les animations et à l'avance pour les séjours par chèque à l'ordre du trésor public, ou en espèces. (Reçu du trésor public.)

e) Annulation des réservations :

Toute réservation peut être annulée par e-mail à l'adresse caj@mairie-roquettes.fr ou par téléphone aux heures d'ouverture de la structure jeunes, **maximum 48heures avant pour une sortie et une semaine pour les séjours**. Les sorties peuvent être annulées si le nombre d'inscrits minimum n'est pas atteint. Les jeunes et/ou les familles en seront avertis. En cas d'annulation les règlements seront rendus immédiatement aux familles.

VIII. Partenaires

1. Les familles

Les familles sont des partenaires indispensables au bon fonctionnement de la structure. La période de l'adolescence se caractérisant par un désir d'émancipation et d'autonomie, nous devons mettre en place des actions pour inclure les familles. D'autant plus que les jeunes « vont et viennent » aux heures d'ouverture sans inscriptions et sans être accompagnés.

Types d'actions mises en place :

1. L'inscription du jeune n'est validée que lorsque la visite avec un responsable légal a été faite. Cela nous permet déjà de rencontrer la famille et leur expliquer notre fonctionnement.
2. Lors des départs et arrivées de séjours, nous demandons à ce qu'un parent soit présent et ne laissons pas le jeune rentrer seul afin d'avoir un suivi avec les familles sur la semaine écoulée.
3. Suivi téléphonique avec les familles lors de comportement inapproprié au CAJ ou de changement de comportement chez un jeune (repli sur soi, irritabilité...),
4. Nous avons un suivi par sms avec les familles sur les inscriptions aux sorties des jeunes et sur l'actualité du CAJ dans un groupe « parents CAJ » sur WhatsApp,
5. Les programmes d'animations, séjours et autres actualités du CAJ paraissent dans le flash de Roquettes,
6. Proposition d'ateliers (bénévoles) pour les jeunes, menés par des parents ayant des compétences particulières et souhaitant les transmettre (ateliers robotique en 2019),
7. Demande d'investissent des familles lors d'évènements organisés par le CAJ (vente de gâteaux fête de Roquettes, fête de la musique, repas partagés, collecte de jouets...)
8. Appel au don de matériel de récupération pour les activités CAJ.

2. L'éducation Nationale

L'école et l'Education Nationale sont des partenaires essentiels pour favoriser la réussite scolaire du jeune. Nous sommes en contact régulier avec les directrices et les enseignants des écoles Roquettoises et collège de Pins-Justaret.

3. Muretain agglo

Le PEDT⁸ du Muretain Agglo est en place depuis 2019 et a été élaboré avec toutes les communes du territoire dont Roquettes. Il veille aux complémentarités nécessaires qu'exige la vie éducative de l'enfant et prenant en compte les spécificités de chaque commune. Renouvellement en 2022.

4. Le collectif jeunesse sud

Nous faisons partie du réseau collectif jeunesse 31 qui rassemble tous les acteurs de la jeunesse dans le département avec une journée de rencontre annuelle et un site internet interactif. De ce collectif est née le collectif jeunesse sud qui regroupe 15 structures jeunesse dans le secteur sud-toulousain. Plusieurs rencontres par an ont lieu dont une rencontre avec tous les jeunes des structures autour d'un évènement festif. Ce réseau permet de faire émerger des projets à plusieurs structures et de créer du lien et de la cohérence dans nos actions sur le territoire.

Nous avons un partenariat privilégié avec le CIJ de Pinsaguel, de par la proximité de nos structures et une complémentarité de nos actions. En 2018 les deux communes ont acheté un mini bus 9 places en commun pour leurs services jeunesse.

⁸ Projet Educatif De Territoire

5. Les associations

Qu'elles soient sportives, culturelles, de loisirs ou de solidarité, elles jouent un rôle indispensable dans l'équilibre éducatif des enfants d'une commune. Elles constituent un véritable réseau qui maille le territoire de Roquettes et assurent une mission sociale et éducative de proximité. L'action municipale est forte de son partenariat avec un tissu associatif riche et divers.

6. La médiathèque

La commune de Roquettes a la chance d'avoir une médiathèque depuis 2015. Le CAJ participe aux évènements et animations qui y sont proposés et emprunte chaque mois de nouvelles BD à faire découvrir aux jeunes.

7. Le CRIJ

Grâce au label relais IJ nous disposons de nombreuses informations et documentations à destination des jeunes ainsi que d'offre d'emplois. Le CAJ participe aux évènements proposés par le CRIJ (salon du TAF, découverte des métiers...).

- les partenaires institutionnels (CAF⁹, Département, DRJSCS¹⁰, IEN¹¹...),
- Les élus et l'ensemble des services municipaux,
- Le réseau professionnel d'acteurs de la jeunesse (Collectif sud31, Promeneurs de la net, Collectif jeunesse...).

IX. Évaluation

1. Les réunions

La direction organise des réunions d'équipe hebdomadaires. Ces temps sont essentiels et obligatoires pour tous les membres de l'équipe. Le travail de l'équipe y est coordonné, les projets d'activités y sont discutés et élaborés. Durant les réunions, une place importante est faite à l'évaluation des actions menées par l'équipe.

La direction s'appuie pour cela sur les outils suivants :

- La grille d'évaluation ;
- La grille d'auto-diagnostic ;
- L'évaluation annuelle.

L'équipe est donc en mesure d'évaluer son action éducative et de vérifier si elle respecte les engagements du projet éducatif de territoire. Régulièrement la direction fait le bilan de ces évaluations et oriente le travail de son équipe en conséquence.

⁹ Caisse d'Allocations Familiales

¹⁰ Direction Départementale de la Cohésion Sociale

¹¹ Inspection de l'Education Nationale

2. Bilans d'activités

Qualitatif et quantitatif :

Afin d'évaluer notre action en direction de la jeunesse, nous réalisons régulièrement une analyse objective et subjective, fondée sur des critères qualitatifs et quantitatifs, en fonction des objectifs pédagogiques, du sentiment de satisfaction des bénéficiaires, de l'ensemble des acteurs locaux et de la municipalité.

- Pérennisation des adhérents d'une année à l'autre,
- Participation et implication des jeunes sur les actions, sur le CAJ... (prises d'initiatives, de parole, nombre de projets proposés par les jeunes),
- Participation des parents : associer les jeunes et les familles à la conception, au suivi et à l'évaluation des activités éducatives proposées,
- Responsabilisation des jeunes : assiduité, respect....
- Évaluation des objectifs par période,
- Une meilleure information sur l'évolution de l'action sur le terrain,
- Ajuster les actions et faire un bilan pour chacun d'entre eux,
- Concertation régulière entre la structure et les élus pour vérifier que l'action menée est toujours cohérente avec la politique d'animation locale de la municipalité et avec la réalité sociale communale.

3. Critères et indications

- Nombre total de jeunes accueillis sur l'année (environ 65 sur 2019),
- Volonté ou non de la part des jeunes de s'impliquer dans la réalisation de projets,
- Changement de comportement des jeunes touchés par les projets menés,
- Nombre de jeunes participants activement à l'action proposée par le C.A.J,
- Nombre de projets élaborés avec les associations locales,
- Nombre d'activités médiatisées,
- Echanges entre jeunes sur les actions CAJ,
- Nombre de participations aux différentes manifestations du réseau jeunesse.
- Nombre d'ateliers effectivement réalisés par les jeunes.
- Nombre de jeunes impliqués dans ces ateliers.
- Nombre de jeunes participants activement aux activités et ateliers,
- Aboutissement concret, mais structuré des demandes des jeunes.

4. Perspectives

- Pérenniser l'animation locale menée par le Centre d'Animation Jeunesse sur la commune,
- Renforcer l'articulation entre le niveau d'action communal et intercommunal, entre l'ALSH, l'ALAE et le CAJ sur la commune, et le réseau jeunesse afin de favoriser une mixité sociale et de genre au niveau intercommunal et régional,
- Ouvrir les chantiers et les projets au niveau régional, national voir même européen,
- Proposer des actions spécifiques en direction de la tranche d'âge adolescente afin de répondre au mieux à leurs demandes et leurs besoins,
- Augmenter les passerelles avec tous acteurs éducatifs en mutualisant les ressources humaines, matérielles et infrastructures,

- Développer et poursuivre les actions écologiques,
- Redynamiser l'instance de pilotage éducative sur le territoire,
- Renforcer le lien entre les partenaires et le groupe scolaire de Roquettes, intégrer les deux directrices dans les dispositifs existants.

X. Communication

L'ensemble des activités éducatives de la commune sont répertoriées dans :

- le site Internet de la commune ;
<https://www.roquettes.fr/fr/vie-municipale-1-1/service-jeunesse.html>
- le répertoire actualisé chaque année ;
- le Roquettes A la Une;
- le site du Muretain Agglo ;
- les flyers des différentes structures d'accueil petite enfance/enfance et jeunesse.
- La BD du CAJ ;
- Le journal du CAJ.

Le service jeunesse est également présent sur les réseaux sociaux :

- Facebook/ Snapchat /Instagram/ YouTube: CAJ Roquettes
WhatsApp (groupe pour les familles CAJ) : 06.07.10.79.75

